

## NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU SITE PYROTECHNIQUE DE SAINT MEDARD EN JALLES

Le site pyrotechnique de saint Médard en Jalles accueille deux établissements, SNPE Matériaux Energétiques et ROXEL, qui emploient environ un millier de personnes.

Ces établissements occupent 650 bâtiments situés sur le site historique de la SNPE de St-Médard-en-Jalles où les premières activités de poudrerie remontent au 17ème siècle. Ce site, implanté depuis 1660 est étendu sur environ 435 ha.

### Quelles sont les Activités et Risques d'accidents sur le site ?

La principale activité du site est la conception, le développement et la fabrication de propergols solides pour :

- *La propulsion stratégique, spatiale et tactique*
- *La sécurité automobile (générateurs de gaz pour coussins gonflables).*

Ces propergols solides sont constitués de mélanges comportant un comburant et un combustible capables de brûler dès que l'on procède à leur inflammation. Selon le produit, les dangers générés par sa combustion accidentelle sont du type :

- *Explosion entraînant une onde de choc (surpression) et une projection d'éclats*
- *Incendie générant un très fort flux thermique.*

### Pourquoi le site est-il classé Seveso II seuil haut ?

Les quantités de produits (combustibles et matériaux pyrotechniques) manipulés, fabriqués ou stockés sur le site dépassent les seuils imposant ce classement.

Les conséquences de ce classement sont l'application de prescriptions techniques spécifiques imposées par un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter et la mise en place d'un **Système de Gestion de la Sécurité** (SGS) inspectés régulièrement par l'administration (DRIRE).

### Quelles sont les principales mesures de sécurité mises en application sur le site ?

Dès la **conception** de nos installations :

- nous implantons nos bâtiments et limitons les quantités de produit pour empêcher la transmission d'un accident aux autres bâtiments et à l'extérieur de la clôture du site ;
- nous prévoyons les protections en dur nécessaires contre les conséquences d'une explosion.

Dans notre **fonctionnement** quotidien :

- l'application des consignes de sécurité et des instructions de travail nous permettent de maîtriser les procédés et les produits pour limiter les probabilités d'accidents éventuels.

Si malgré le respect de ces exigences, un accident grave survenait sur le site, l'application des règles d'intervention, de circulation et d'accès aux installations permet de limiter :

- la possibilité d'engendrer des effets importants pour le personnel du site,
- les effets sur les gens et les infrastructures extérieures au site.

## **Les conséquences d'un accident éventuel sur l'extérieur du site**

Le seul accident majeur ayant des conséquences sur l'extérieur du site est l'explosion de produits énergétiques contenus dans un bâtiment.

La principale conséquence est la création d'une onde de choc (ou surpression) susceptible d'avoir des effets sur les personnes ou sur les structures.

En fonction de la composition du produit concerné et de sa quantité, les zones de danger ont été déterminées et seules quelques zones de 50 mbar et 20 mbar débordent du site (voir la carte des zones de danger dans le PPI).

Ces zones correspondent aux effets suivants :

- *Pour les effets sur les structures :*
  - 20 mbar : destructions de vitres
  - 50 mbar : dégâts légers sur les structures (tuiles, menuiseries...)
- *Pour les effets sur l'homme :*
  - 20 mbar : risque de blessures indirectes dues aux bris de vitre
  - 50 mbar : risque de blessure significative.